



Assemblée générale du HC PasSûr

Date : 13.05.2009, 20h00

Lieu : Restaurant le Mondial, Fribourg

1. Liste des présences

Bronchi Laurent
Corminboeuf Yvan
Durisch Remo
Marbach Peter
Robertini Nicola
Rotzeter Nathanaël
Sauterel Eric
Stritt Nicolas
Stutz Eric

La convocation a été faite, selon les statuts, 3 semaines à l'avance par Email. L'assemblée générale peut donc fonctionner comme telle.

2. Election président, secrétaire, caissier

Ont été élu par l'assemblée à l'unanimité comme:

Président : Marbach Peter
Cassier : Robertini Nicolas
Secrétaire : Stritt Nicolas

Ont été élu par l'assemblée à l'unanimité comme:

Vérificateur des comptes : Durisch Remo et Beat von Däniken

3. Acceptation, modification des statuts

Les statuts et les raisons sociales de l'association HC PasSûr ont été discutés. Les modifications suivantes sur la version du 15.04.2009 ont été acceptées par l'assemblée:

Art 3 :

- a) Avoir un équipement complet de hockey
- c) disposer d'une assurance en cas d'accident

Art 14 :

Les engagements de l'association sont couverts exclusivement par sa fortune. La responsabilité des membres de la direction et des membres n'est pas engagée.

Le club est engagé envers les tiers par la signature individuelle du président ou de tout autre membre du comité. Les sociétaires n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les engagements du club qui sont exclusivement garantis par le patrimoine de celui-ci.

L'association ne répond pas des accidents, dommages matériels et prétentions en responsabilité civile causés aux membres dans le cadre de l'exercice d'une activité au sein de l'association. Les membres sont tenus de s'assurer personnellement.

L'assemblée a demandé qu'un juriste ou qu'une personne de confiance contrôlent les modifications faites notamment sur l'article 14. Le secrétaire se chargera de montrer les statuts et d'obtenir une prise de position d'un juriste.



4. Fixation des cotisations

L'assemblée a accepté la fixation des cotisations pour l'année 2009 – 2010 d'après le schéma suivant :

350.- Frs de cotisation annuelle ou
100.- Frs de cotisation annuelle + 20.- Frs par match

Exception :

20.- Frs par match pour les aides/renforts/soutiens lors de manque de monde sur la demande du comité du HC PasSûr

5. Divers

Aucun divers

L'assemblée s'est terminée vers 21h00.

Le secrétaire Nicolas Stritt